
MAIRIE DE VILLETANEUSE
AVIS DE
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe les habitants que le Conseil municipal est convoqué et se réunira à la Mairie, en séance ordinaire, le :

LUNDI 07 AVRIL A 20H00

LA SEANCE SERA RETRANSMISE EN DIRECT
VIA LE SITE INTERNET DE LA VILLE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation et arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2025.
- Information aux membres du Conseil municipal _ Indemnités des élus pour l'année 2024.

D. EXCELLENT :

Affaire n°01 :

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA VILLE.

Affaire n°02 :

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA VILLE.

Affaire n°03 :

- AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA VILLE.

Affaire n°04 :

- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Affaire n°05 :

- IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025.

Affaire n°06 :

- LISTE DES MARCHES DE FOURNITURES, SERVICES OU TRAVAUX CONCLUS EN 2024.

Affaire n°07 :

- RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU-CS) AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Affaire n°08 :

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.

Affaire n°09 :

- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Affaire n°10 :

- MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Affaire n°11 :

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ATEF.

Affaire n°12 :

- ADOPTION DU REGLEMENT DES COLONIES DE VACANCES.

T. ZAHIDI :

Affaire n°13 :

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES PASSEE ENTRE L'EPT PLAINE COMMUNE ET LA VILLE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LA SIGNER.

Affaire n°14 :

- CONCESSION DE RESTAURATION DU 13BIS, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE.

Y. ESSOM :

Affaire n°15 :

- VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS 1ER VOLET 2025.

Affaire n°16 :

- VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2025 À L'ASSOCIATION « À L'ECOLE DES ABEILLES DE LA BUTTE PINSON » POUR LE SUIVI DU RUCHER SUR LA TERRASSE DE L'HOTEL DE VILLE.

M. AMMAD :

Affaire n°17 :

- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2025.

E. COULANGES :

Affaire n°18 :

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LE CSVO ET LE CSVF.

D. DIAKITE :

Affaire n°19 :

- BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIÈRES 2024.

N. MARTINIS :

Affaire n°20 :

- ADHESION A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU NORD-OUEST 93 (CPTS NORD-OUEST 93) ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Affaire n°21 :

- APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS DE PREVENTION BUCCODENTAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VILLETANEUSE ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Affaire n°22 :

- APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT ENTRE LA COMMUNE DE VILLETANEUSE ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Affaire n°23 :

- APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE ENTRE LES VILLES D'EPINAY-SUR-SEINE, DE VILLETANEUSE ET LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE - COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-DENIS ET MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CES 3 VILLES, L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET LE CENTRE HOSPITALIER DELAFONTAINE POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2025 AU 13 FÉVRIER 2027.

F. LAROCHE :

Affaire n°24 :

- POLITIQUE DE LA VILLE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE COFINANCEMENT 2024 RELATIVES AU CONTRAT DE VILLE.

Affaire n°25 :

- POLITIQUE DE LA VILLE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « VILLETANEUSE AU CŒUR DES QUARTIERS » 2025.

S. GURSOY :

Affaire n°26 :

- POLITIQUE DE LA VILLE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE COMMUNALE 2025 – 2030.

M. THIEBAUX :

Affaire n°27 :

- CRÉATION D'UN SERVICE DES OBJETS TROUVÉS.

D. EXCELLENT :

Affaire n°28 :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Villetaneuse, le 25 mars 2025



Le Maire,

Dieunor EXCELLENT